

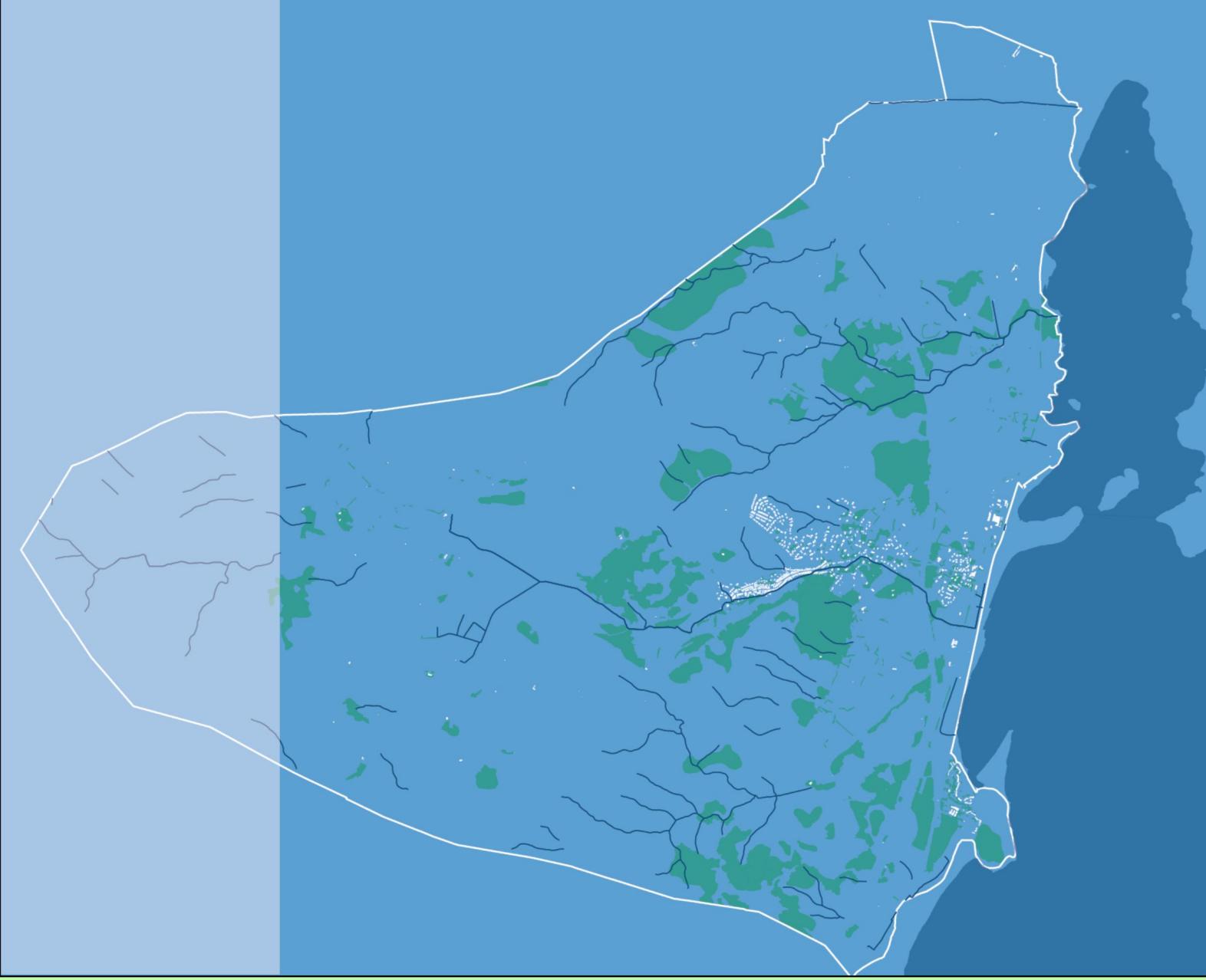
# PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de FITOU



## REGLEMENT GRAPHIQUE 1/2 1/2000ème

APPROBATION - 11 MARS 2024



**Zones Urbaines**

- UAa : Centralité historique / Entité médiévale originelle de Fitou
- UAb : Faubourgs villageois de Fitou
- UBa : Centralité originelle des Cabanes de Fitou
- UBb : Extensions pavillonnaires structurées des Cabanes de Fitou
- UBc : Extensions pavillonnaires lâches des Cabanes de Fitou
- UCa : Extensions du village de Fitou/Marges déstructurées greffées aux faubourgs
- UCb : Extensions du village de Fitou/ Lotissement résidentiel « Les Capitelles »
- UCc : Extensions du village de Fitou/Tissu pavillonnaire lâche et diffus
- UCd : Extensions du village de Fitou/secteur équipementiel
- UCf : Port Fitou/secteur mixte touristique à dominante résidentielle
- UE1 : Secteurs économiques / Zone d'activités des Cabanes de Fitou
- UE2 : Secteurs économiques / Zone d'activités existante de Fitou

**Zones A Urbaniser**

- IAU : Zone d'ouverture à l'urbanisation prioritaire à vocation dominante "habitat"
- IAUep : Zone d'ouverture à l'urbanisation prioritaire dédiée aux "équipements d'intérêt collectif et services publics"

**Zones Agricoles**

- A : Zone agricole
- As : Zone agricole intégrée aux espaces remarquables du littoral (ERL)

**Zones Naturelles**

- N : Zone naturelle
- Ns : Zone naturelle intégrée aux espaces remarquables du littoral (ERL)
- N : Site aménagé à vocation touristique et de loisirs

**Prescriptions**

- Emplacements réservés (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Espace boisé classé (L113-2 du CU)
- Eléments de paysage à conserver (L151-19 du CU)
  - \* Patrimoine bâti et éléments de paysage à protéger, conserver ou mettre en valeur (L151-19 du CU)
  - Patrimoine bâti à protéger, conserver ou mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique : périmètre autour d'ouvrages de franchissement (L151-23 du CU)
- Ouvrage de franchissement
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)

**Informations**

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R151-53 du CU)
- Espaces Proches du Rivage (L121-13 du CU)
- Limite de la bande littorale des 100 m du rivage (L121-16 du CU)
- Amendement Dupont (L111-6 du CU)
- Périmètre de Droit de Préemption Urbain

N°	Désignation	Bénéficiaire	Parcelles	Superficie (m²)
1	Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan	SNCF	Section C 765p ; 797 ; 790p ; 853p ; 865p ; 861 ; 862p ; 866p ; 867p ; 870p ; 871p ; 887p ; 890 ; 891p ; 900p ; 926p ; 939 ; 940p ; 961 ; 980 ; 988p ; 988p ; 989p ; 1029p ; 1030p ; 1149p ; 1205p Section D 96 ; 99p ; 100p ; 101p ; 102p ; 103p ; 104p ; 105p ; 106p ; 110p ; 111p ; 112p ; 122p ; 123p ; 156p ; 158p ; 159p ; 160p ; 278p ; 514p ; 515p ; 524 ; 525p ; 526 ; 527p ; 533p	543 173 m²
2	Aménagement d'une zone verte avec création d'un complexe sportif	COMMUNE	Section B 293, 317, 1168	9158 m²
3	Aménagement de la voirie (avenue du Levant)	COMMUNE	Section B 334p ; 335p ; 1120p ; 1413p ; 1414p ; 1683p	1325 m²
4	Aménagement de la voirie (création d'une piste cyclable)	COMMUNE	Section B 319p ; 587 ; 1128p ; 1460p ; 1571 ; 1580p ; 1582 ; 1595 ; 1612p ; 1614 ; 1655p ; 1664p	1745 m²
5	Elargissement de la rue du Vigné pour création d'une piste cyclable	COMMUNE	Section C 332p, 333p, 1159p	141 m²
6	Elargissement de voirie (rue du Capitat)	COMMUNE	Section B 20p ; 23p ; 24p ; 1043p ; 1092p ; 1113p ; 1120p ; 2075p	541 m²
7	Elargissement de la voirie communale (liaison RN9 et Stade)	COMMUNE	Section B 560p ; 1973p ; 2042p	290 m²
8	Aménagement d'un carrefour sur la D6009	Conseil Départemental 11	Section B 80p ; 81p ; 1093p	877 m²
9	Extension du cimetière	COMMUNE	Section C 454 ; 456 ; 497 ; 498 ; 499 ; 500 ; 537 ; 983	7197 m²
10	Elargissement de voirie	COMMUNE	Section B 2075p	75 m²
11	Création d'un bassin de rétention	COMMUNE	Section B 346	1590 m²
12	Création d'un bassin de rétention	COMMUNE	Section B 1552p	657 m²
13	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace public	COMMUNE	Section C 232 ; 233	108 m²

